



## Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 13 décembre 2016 à Florac

### Compte-rendu

#### Personnes présentes :

Alain ARGILIER, élu Communauté de communes  
Florac-Sud Lozère, référent charte forestière  
Henri COUDERC, vice-président Communauté de  
communes Florac-Sud Lozère  
Guillaume CABE, chargé de mission, Chambre  
d'agriculture de Lozère  
Alain TICHIT, Service département d'incendie et de  
secours de Lozère  
Yves JUIN, DDT de Lozère  
Sylvie CASTAGNIO, Office National des Forêts  
Pauline PELUHET, Office National des Forêts  
Hervé FAGES, scieur (Syndicat des récoltants)  
Jean-Pierre LAFONT, syndicat lozérien de la forêt  
privée

Marie-Hélène GRAVIER, Parc national des Cévennes  
Sophie GIRAUD, Parc national des Cévennes  
Jean-Yves MAGAUD, CRPF Lozère  
Dominique ROGER, élu Ispagnac  
François FAURE, élu, Communautés de communes  
de la Cévenne des Hauts Gardons  
Bernard BIETTA, élu, Communauté de communes  
Florac-Sud Lozère  
Ludovic PERRAUD, coopérative la Forêt Privée  
lozérienne et gardoise  
Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de  
territoire

Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes  
22 rue Justin Gruat  
48400 Florac  
Tél : 04 66 44 03 92  
[charteforestiere.gcc@orange.fr](mailto:charteforestiere.gcc@orange.fr)



Alain ARGILIER remercie les participants pour leur venue au comité de pilotage annuel de la charte forestière. Le but de la matinée est de faire le bilan des actions menées en 2016 sur le territoire.

En introduction, pour se rafraîchir la mémoire, il est rappelé que la charte forestière a été élaboré au départ pendant un an et demi (définition des objectifs : « que veut-on pour notre territoire en matière de forêt et de filière bois ? », et définition des actions : « comment ces objectifs peuvent se traduire concrètement sur le terrain ? »). Le résultat a formé le document « charte forestière » qui définit 22 actions. La mise en œuvre de ces 22 actions est prévue sur plusieurs années. Nous sommes aujourd'hui arrivés au terme de la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre.

## 1. Bilan des actions

### 1.1. Bilan des actions :

Voir le bilan des actions sur l'année 2016, joint à ce compte-rendu

### 1.2. Résumé des discussions / commentaires :

*Note : Ne sont inscrites ci-dessous que les actions ayant amené à des discussions.*

#### **Action 3 : Monter un chantier-exemple d'une exploitation en régie**

Le but de l'action est de communiquer sur ce mode de vente particulier. Un territoire test réalisé par l'ONF pouvait peut-être se tenir sur le territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes. Sylvie Castagnio précise que l'ONF a entamé la procédure de mise en place de ce mode de vente.

Sophie Giraud demande à ce que soit mis en place un protocole de suivi du chantier test, qui permettrait d'avoir des résultats qualitatifs et les coûts pour répondre à certaines interrogations et motiver des propriétaires.

Henri Couderc souhaiterait que soient étudiées différentes façons d'exploiter ainsi qu'un travail avec un panel plus large, par exemple des agriculteurs.

Pour Jean-Pierre Lafont, le principal problème de ce mode de vente est le débouché : il faut qu'il y ait des acheteurs.

L'action sera donc à redéfinir début 2017.

#### **Action 5 : Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec Terra Rural)**

Au départ prévue suite au projet de réseau de chaleur de Florac, l'action s'est élargie grâce à l'opportunité d'un financement dans le cadre du programme CévAigoual, programme d'aide à la mobilisation de bois sur le périmètre des Cévennes et de l'Aigoual. Le projet concerne donc plus largement tout le territoire cévenol, et vise à développer différents types de produits.

L'action, portée par la Chambre d'agriculture consiste à créer de nouveaux produits bois à partir des espaces boisés des agriculteurs. Un voyage d'étude en Ariège a permis d'avoir un retour d'expérience très intéressant sur le montage de ce type de projet.

Les produits à développer concernent pour le moment des bûchettes ou allume-feux. Pour l'instant, il n'est pas prévu de s'orienter sur un marché de piquets, ceux-ci ayant déjà des producteurs reconnus sur le territoire. L'idée est bien de créer de nouveaux produits.

Guillaume Cabé précise qu'au départ, pour fédérer les agriculteurs, il pourra se monter une association, puis, une autre structure juridique pour la commercialisation sera à étudier.

### **Action 6 : Mettre en place un projet d'agro-foresterie (lien avec Terra Rural)**

Le but de cette action est de favoriser les usages complémentaires entre agriculture et forêt, et diffuser les bonnes pratiques agroforestières. En lien avec le programme Terra Rural, un état des lieux a été réalisé sur deux communautés de communes par des étudiants de l'antenne de Sup'Agro à Florac, et une formation auprès des agriculteurs a été dispensée en septembre.

Le programme Terra Rural est le pendant de la charte forestière sur l'agriculture. Il y avait un animateur en charge de ce projet, mais celui-ci est parti en novembre. Une réponse à l'appel à projet Terra Rural a été envoyée, mais on ne sait pas encore si le dossier sera retenu par les financeurs. D'autre part, les fusions en cours des communautés de communes ne nous permettent pas de dire si ce programme sera renouvelé.

### **Action 7 : Valoriser le foncier par une animation autour de la trufficulture**

L'action devait être mise en place en 2018, mais une opportunité de stage entre la communauté de communes de Florac-Sud Lozère et le syndicat des trufficulteurs de Lozère a permis de débiter un travail sur ce sujet. La stagiaire a réalisé un état des lieux des pratiques sur le territoire, le rendu de ce stage a rassemblé une quinzaine de trufficulteurs dans l'automne. Il y a un réel potentiel de culture de la truffe dans les Gorges du Tarn.

En parallèle, l'idée de mise en place d'une « truffière école » pour des formations et des expérimentations a émergé. Une parcelle avait été identifiée sur Ispagnac, mais celle-ci n'était pas très accessible pour des événements auprès de particuliers. Une autre parcelle sur Quezac a été proposée, mais elle n'était pas intéressante pour de la trufficulture.

Sophie Giraud se demande s'il n'y aurait pas un travail à faire sur d'anciennes truffières : est-ce que l'on sait où se trouvent ces dernières ? Est-ce qu'il serait possible de les valoriser ? Pour Jean-Yves Magaud, ce travail ne serait pas évident, notamment parce que ces anciennes truffières sont dispersées, et sur de petites surfaces. D'autre part, la trufficulture fait encore partie du domaine de la recherche.

### **Action 8 : Elus et foncier : Mettre en place une animation sur les espaces intermédiaires entre forêt et agriculture**

Le but était d'aboutir à une boîte à outil sur la gestion des espaces intermédiaires et le rôle des élus à ce sujet. Cependant, l'action, portée par les Communes forestières, et qui devait recevoir des subventions de la part du Massif-Central n'a pas été retenue. Il faudra donc redéfinir l'action. Le Parc National des Cévennes serait potentiellement intéressé pour y travailler.

Dans cette action sur les espaces intermédiaires a été rajoutée une action sur la création d'un groupement forestier pour trouver une issue à un secteur de forêt de 300 ha, en Bien Non Délimité avec une trentaine de propriétaires, aujourd'hui non gérée. Cependant, cette action n'a pas abouti car après des rencontres individuelles et collectives, quelques propriétaires n'ont finalement pas souhaité s'engager dans la constitution d'un groupement. Or, un groupement forestier ne peut être créé qu'à l'unanimité des propriétaires.

Les participants au comité de pilotage font remarquer que cette dernière action devrait plutôt se trouver au niveau de l'action sur le foncier ou sur le regroupement de propriétaires.

### **Action 9 : Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle**

La mise en place d'une servitude sur une piste de défense des forêts contre les incendies (DFCI) reconnue au Plan de Massif départemental a été accompagnée sur la Salle-Prunet. Une communication sur cette piste sera à faire une fois la servitude terminée.

Cette action consiste essentiellement à mener une politique active de DFCI (communication, sensibilisation, explication). Ainsi, une formation à destination des élus est programmée avant cet été.

Bernard Bietta demande à ce que soit mis l'accent sur la prévention des risques.

Henri Couderc fait le lien avec la desserte forestière et les pistes multifonctionnelles, qui officiellement n'existent pas. Il faudra retravailler sur ce sujet avec le Conseil départemental de Lozère et son schéma de desserte.

### **Action 11 : Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local**

L'idée est de développer le bois dans les collectivités, afin qu'étudier la solution bois, en comparaison d'une autre solution devienne une habitude pour les communes ou communautés de communes. Dans ce sens, une veille sur les constructions publiques est organisée chaque année et envoyée à chaque mairie. Cette veille permet de recenser les projets de constructions publiques en cours ou en projet, et de savoir si la solution bois est envisagée par les collectivités.

D'autre part, divers projets sont en cours : préau à Moissac-Vallée-Française ; appel à projet sur des aires de jeux en bois pour les communes avec l'association territoriale Causses Cévennes ; abri-bus au hameau du Mazel – commune nouvelle de Cans & Cévennes (regroupe St Laurent de Trèves et St Julien d'Arpaon).

François Faure revient particulièrement sur le projet du préau de Moissac-Vallée-Française, pour lequel il a été difficile de trouver 20 m<sup>3</sup> de châtaignier local. Les opérateurs sont aujourd'hui trouvés, mais il a fallu faire deux consultations alors que la demande est faible au regard d'autres projets de constructions.

Sylvie Castagnio indique les difficultés de trouver du bois de châtaignier de bonne qualité sur notre secteur, et les problèmes spécifiques de cette essence (roulure) qui impose d'avoir un volume plus important que celui effectivement demandé.

Ludovic Perraud fait part de la complexité d'un tel projet, qui demandait des objectifs difficiles à réaliser : les parcelles pour trouver du châtaignier de bonnes qualités sont éparpillées, les sections demandées étaient importantes, la demande d'une certification de gestion durable PEFC, la demande de pouvoir communiquer sur le chantier...

Pour François Faure, la demande était effectivement nouvelle pour les opérateurs, mais l'intérêt était de s'assurer d'avoir du bois local sur un premier chantier relativement réduit, et de communiquer sur la filière.

Cette expérience est à capitaliser.

#### **14. Structurer une filière bois-bûche (châtaignier ?) sur une communauté de communes**

Une enquête a été réalisée auprès des opérateurs de bois-bûches et des habitants de la Cévenne des Hauts Gardons. L'idée au départ était de construire une plateforme de production de bois-bûche. En effet, François Faure précise qu'il y a aujourd'hui un a priori négatif sur le châtaignier, alors que c'est un bois de chauffage intéressant s'il est séché correctement. L'enquête n'a pas montré à ce stade l'intérêt pour une plateforme de stockage, cependant, cette question reste importante pour la communauté de communes.

Aujourd'hui, la ressource est présente mais les consommateurs se tournent vers d'autres essences (hêtre, chêne). Pour Ludovic Perraud, cela s'explique par l'accès difficile aux parcelles sur les Cévennes. Pour François Faure, l'accès difficile aux parcelles n'est pas la seule explication, le chêne vert étant utilisé alors qu'il se trouve également sur des parcelles difficiles d'accès. L'image du châtaignier pour le bois de chauffage est donc pour lui à améliorer. Il faudrait recenser toutes les questions sur le châtaignier utilisable pour du chauffage et pouvoir y répondre

#### **17. Création de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil départemental et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)**

Seuls deux projets sont prévus sur le secteur. Il faudrait redéfinir l'action en lien avec le schéma de desserte du conseil départemental.

L'appel à projet pour les aides sur les dessertes forestières sera lancé en janvier pour une réponse avant fin février.

#### **18. Mettre en place un plan de communication, des sessions de formations et de sensibilisations pour tous**

Sophie Giraud et Marie-Hélène Gravier proposent de faire passer des informations sur le site Internet du Parc national.

#### **19. Créer un évènement sur la forêt**

Ludovic Perraud demande à ce que l'évènement de 2018 soit organisé lors de la période estivale ou pendant les vacances scolaires pour toucher un public plus nombreux.

#### **20. Panneaux**

Le but de cette action est de sensibiliser le grand public à la gestion forestière par la mise en place d'un panneau d'explication lors des chantiers forestiers. L'action a été reprise par Arfobois, en lien avec les partenaires suite à l'opportunité d'un financement dans le cadre du programme CévAigoual.

Sylvie Castagnio demande à ce que l'ONF soit consulté et puisse donner un avis, parce que cette action les intéressait, et qu'ils pourraient potentiellement utiliser ces panneaux, selon le message délivré.

Sophie Giraud regrette qu'il n'y ait pas eu de discussions en amont sur les messages à faire passer au grand public. Les réflexions lors de l'élaboration de la charte forestière portait notamment sur l'intérêt de faire le lien entre le consommateur de bois (meuble, construction, objets) et la coupe de bois. Il aurait fallu avoir une plus grande concertation à ce sujet.

Jean-Pierre Lafont demande s'il est possible d'associer les propriétaires et Henri Couderc les collectivités.

Ludovic Perraud répond que le projet n'est pas encore abouti. La cible de départ étant les exploitants forestiers, il fallait qu'ils puissent l'utiliser et se l'approprier. Le but était d'arriver à une pré-commande par les exploitants d'un certain nombre de panneaux. Dans un souci de rapidité, le travail de départ a été réalisé entre quelques acteurs : Arfobois, la coopérative, le syndicat des exploitants et l'animatrice de la charte forestière. Mais il n'est pas dans sa forme définitive et sera donc envoyé à l'ONF pour avis.

## 2. Bilan de l'animation / la coordination

Pour rappel l'animation de la charte forestière est organisée de la façon suivante :

- Un comité restreint d'élus (deux ou trois par communautés de communes) qui permet de mettre en cohérence les actions avec les politiques publiques et d'avoir un soutien des élus.
- Un comité de pilotage rassemblant élus et partenaires, dont le but est de suivre la bonne avancée des actions, et de faire des réorientations si besoin.

Pour rappel également, la charte forestière fait partie d'un réseau au niveau national et régional, géré par l'association des Communes forestières, qui permet des échanges de pratiques, des rencontres entre animateurs de chartes, et de partager des idées d'actions communes. Cette année, les échanges se sont fait en partie avec les animateurs situés sur le Massif Central.

A noter que la charte forestière ne pourrait pas fonctionner sans ses partenaires actifs.

On notera quelques facilités et difficultés dans l'animation de la charte forestière. Celles-ci sont détaillées ci-dessous (en gras, sont identifiées les mêmes facilités ou difficultés que l'année 2015) :

- ✓ Facilités :
  - **Volonté des élus et partenaires**
  - **Liens Terra Rural et Charte forestière**
  - Une proximité avec des projets communaux
  - Une charte forestière qui commence à être connue sur le territoire
- ✓ Difficultés :
  - **Monter des projets communs aux 3 communautés de communes (administratif)**
  - **Implication moindre d'autres acteurs non strictement forestiers**
  - Cadre de la fusion des communautés de communes
  - Echelle de travail au niveau économique

Quelques perspectives et blocages sont également identifiés :

- ✓ Perspectives
  - Préparer la suite de la charte forestière (2017 et après ?) : les financements de la Région et de l'Europe se terminent fin 2017. Pour continuer, un autre dossier devra être déposé.
  - La redéfinition du territoire pour 2018 suite aux fusions des communautés de communes. En effet Avec la fusion des communautés de communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la charte forestière se retrouvera sur des parties de deux nouvelles communautés de communes. Il faudra donc voir en 2017 si les nouveaux élus souhaitent poursuivre le travail engagé et si seront intégrées les communautés de communes aujourd'hui en-dehors de la charte (voir carte dans le diaporama joint).
- ✓ Blocages éventuels pour l'avenir
  - Une baisse de la mobilisation des élus et des partenaires sur le long terme (essoufflement possible comme dans tout projet d'animation de long terme)

Les moyens à mettre en œuvre pour redynamiser la démarche seraient alors les suivants :

- ✓ Une gouvernance à repenser :
- Des comités restreints plus réguliers qui intégreraient plus d'élus (élus communautaires mais aussi municipaux),
- Des groupes de travail technique à mettre en place sur certains sujets : par exemple, scierie, desserte.

François Faure demande à ce que soit mis en place un groupe technique sur le châtaignier. Pour Jean-Pierre Lafont, il ne faut pas se focaliser uniquement sur le châtaignier. Les peuplements résineux sont aussi importants.

Les groupes de travail doivent partir du programme d'action pour arriver à de l'opérationnel, il faudrait parler du châtaignier à partir de l'action 4 sur les itinéraires sylvicoles.

Un groupe de travail sur la prévention incendie ? Sur les espaces intermédiaires ? Sur les chantiers en régie ? A revoir en 2017.

✓ Des projets communs à monter avec les chartes voisines selon l'avancement de leur côté  
La charte forestière du Pays Cévennes est malheureusement en attente pour l'instant.

### 3. Idées de projets pour 2017

- Capitaliser les expériences sur le bois-construction
- Intégrer les acteurs non strictement forestiers (acteurs du tourisme par exemple). Des ateliers d'échanges sont déjà organisés dans le cadre du programme CévAigoual par le Parc National des Cévennes. Ce travail pourrait se poursuivre au niveau de la charte forestière.
- Mener une réflexion d'ensemble sur le sylvetum : un recensement des arboretums présents pourrait tout d'abord être réalisé, car ceux-ci regroupent des peuplements divers et anciens, et permettent d'avoir du recul sur des essences forestières.

Après avoir remercié les participants, Alain Argilier clôture le comité de pilotage.